

## RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

Jeudi 2 décembre 2021  
Salle Jules Bral – Le Bosc

### Salle et participation

- Participation : 32 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
  - Floriane DANHYER – GARANTE DE LA CNDP
  - Katia SIGAUD – DIRECTRICE GÉNÉRALE – ARKOLIA ÉNERGIES
  - Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT GRANDS PROJETS – ARKOLIA ÉNERGIES
  - Franck BAUDIN – DIRECTEUR ADJOINT DÉVELOPPEMENT – ARKOLIA ÉNERGIES
  - Jean-Paul VOLLE – PRÉSIDENT DU CSCSE – PROFESSEUR ÉMERITE DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET RÉGIONALE DE L'UNIVERSITE PAUL VALÉRY – MONTPELLIER
- Timing : 18h00 -20h15
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

### 18h00 : ouverture de la réunion

## TEMPS 1 : INTRODUCTION

### **Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Présente le déroulé de la réunion et précise que les personnes s'opposant au projet et restées à l'extérieur ont été invitées à se joindre à la réunion sans succès.

### **Floriane DANHYER – Garante – Commission nationale du débat public :**

Explique le rôle de la Commission nationale du débat public et sa mission de garante (cf. slides 4 à 8).

### **Katia SIGAUD – Directrice générale – Arkolia Énergies**

Présente le maître d'ouvrage, Arkolia Énergies (cf. slide 10).

### **Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Rappelle l'historique du projet, les enseignements de la concertation de 2019, les études complémentaires conduites depuis et la création du Comité de suivi. (cf. slides 12 à 14).

### **Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Ouvre un premier temps d'échanges avec le public.

### **Alain MANGOLDE – habitant de Salleles du Bosc**

S'interroge sur le prix du domaine de Calmels, avant et après le projet Solarzac.

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Répond que le propriétaire du domaine de Calmels est vendeur pour une somme d'environ 15 millions d'euros. Cette somme ne correspond pas seulement au prix des terres mais à la valorisation de son activité économique de chasse commerciale dans un parc clôturé qui génère un chiffre d'affaires annuel de plusieurs centaines de milliers d'euros. Par conséquent, le prix demandé est bien supérieur au prix des terres voisines. Ajoute qu'avec le projet Solarzac, il est prévu d'effectuer une opération économique « blanche » pour les Collectivités qui souhaiteraient acquérir le domaine. Cette opération sera présentée un peu plus tard lors de la restitution de l'atelier n°2.

**Alain VIALA – Maire de Le Cros**

Dit que le projet Solarzac concerne énormément la commune dont il est le maire et qu'il suit le projet de très près depuis quatre ans. Le domaine de Calmels étant à la vente, la société Arkolia Énergies est venue à plusieurs reprises présenter son projet en mairie et a échangé avec les élus. Le Conseil municipal se déclare très favorable à ce projet.

Rappelle que le domaine dans sa partie héraultaise compte 800ha (1050ha dans sa totalité) avec des origines agricoles et pastorales mais sans activité agricole depuis longtemps tant il n'était pas possible d'en vivre pour un agriculteur et sa famille.

Précise que depuis 40 ans, la commune s'est engagée pour améliorer les choses avec par exemple l'installation d'un transformateur électrique et de l'eau courante. Le Département a également goudronné la route d'accès à la propriété. Tout cela a permis à l'ancien propriétaire du domaine, ancien haut responsable de la Chambre d'agriculture, d'effectuer une tentative de retour agricole avec 250 brebis laitières et la construction d'une bergerie. Mais cette exploitation n'a survécu que 6 années au plus pour deux raisons principales : le coût de la matière sèche à acheter et des terres trop pauvres et inadaptées pour des brebis laitières. Il évoque ses souvenirs de brebis blessées par les sols caillouteux et épuisées au retour en bergerie.

Souhaite que les leçons soient tirées de cet échec qu'il qualifie de « cuisant ».

Le projet Solarzac est intéressant de ce point de vue. L'installation des panneaux photovoltaïques pourrait, selon les études présentées en ateliers, favoriser la production de matière sèche. Selon lui, cela permettrait d'installer de nouveau des ovins sur le domaine. Il tient à préciser que l'espèce devra être adaptée à ce territoire. Il revient sur la concertation en cours et précise avoir assisté aux ateliers. Toutefois, il regrette, en tant qu'élus, ne pas connaître le projet proposé par les opposants. Il souhaite pouvoir échanger avec les personnes à l'extérieur de la salle sur ce point.

Sur le sujet du classement UNESCO qui se situe à 11km à vol d'oiseau, en tant que maire de Le Cros, il a participé à l'obtention de ce classement et se dit très attaché à celui-ci. Il déclare qu'il est fondé sur le pastoralisme et le maintien de ses traditions.

Enfin, il rappelle l'opportunité du rachat du domaine par les Collectivités et le retour de ce dernier aux usages collectifs (tourisme et actions de préservation de la biodiversité). Sur ces usages collectifs et leur gestion, il en appelle au soutien et à l'expérience du parc des Grands Causses.

**TEMPS 2 : RESTITUTION DE L'ATELIER N°1 - « ENJEUX ET IMPLANTATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »**

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Présente l'atelier du 16 novembre « enjeux et implantation des panneaux photovoltaïques », les extraits des données d'études présentées par le cabinet Abiès et la restitution du travail des 2 sous-groupes (slides 18 à 28).

**Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Ouvre un temps d'échange avec le public sur cette thématique.

**Jean-François LOOS – Président association locale Revivre, Secrétaire général Languedoc-Roussillon Environnement, membre de la Commission des sites**

A participé à cet atelier et estime trop rapide la présentation des études environnementales. Ce qu'il attribue au format de la réunion. Il précise que des aigles nichent sur le site.

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Reprend les propos : les aigles ne nichent pas dans les gorges de la Virenque. Le nid repéré est inoccupé ces dernières années selon l'écologue présent à l'atelier.

**Jean-François LOOS – Président association locale Revivre, Secrétaire général Languedoc-Roussillon Environnement, membre de la Commission des sites**

Reformule et précise que l'expert avait identifié la présence d'aigles. En effet, le domaine de Calmels fait partie de la zone de chasse des aigles identifiés. Spécifie que la zone de chasse d'un aigle est d'environ 50km.

Il revient sur la pelouse mentionnée dans la présentation des études. S'interroge sur la dégradation potentielle de celle-ci si des moutons ne sont pas installés pour l'entretenir.

**Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Rappelle que ce sont uniquement des extraits des études réalisées qui sont présentés ce soir. Précise que les propositions présentées maintenant sont le résultat du travail des sous-groupes et non les propositions du maître d'ouvrage. Aucune de ces propositions n'est encore actée. À la fin de cette réunion, le maître d'ouvrage présentera les premiers enseignements de la concertation.

## **TEMPS 3 : RESTITUTION DE L'ATELIER N°2 - « TRANSMISSION DE LA PROPRIÉTÉ DU DOMAINE AUX COLLECTIVITÉS ET OUVERTURES AUX USAGES PUBLICS »**

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Présente l'atelier du 18 novembre « transmission de la propriété du domaine aux Collectivités et ouvertures aux usages publics », les extraits des données d'études présentées et la restitution du travail des 2 sous-groupes (slides 30 à 34).

**Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Ouvre un temps d'échange avec le public sur cette thématique.

**Jérôme BLANC – habitant du Clermontais :**

Explique avoir participé à quelques ateliers car il s'intéresse à la thématique énergétique du territoire.

Pour lui, priorité doit être donnée à l'acquisition du terrain par le local au sens large. Par conséquent, il ne faut pas seulement envisager le rachat par les acteurs publics. Un partenariat public/privé peut être envisagé. Il existe également des mécanismes de financement participatif qu'il ne souhaite pas voir exclus. Il prend l'exemple de la viticulture où ce système est largement mis en place.

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Abonde en ce sens et assure que le sujet est largement ouvert à la discussion.

**Katia SIGAUD – Directrice générale – Arkolia Énergies :**

Ajoute que le maître d'ouvrage est très sensible au financement participatif. Arkolia Énergies met actuellement en place ce système sur un projet éolien dans le sud aveyronnais. Assure que bien que non présentée, cette option n'est pas du tout exclue.

**Frédéric ROIG – Maire de Pégairolles-de-l'Escalette :**

Déclare bien connaître l'état des finances publiques locales et ses difficultés vis-à-vis de la crise économique en cours. Se demande si ce sujet a été abordé avec le Département et la Région.

Souhaite connaître le système de financement d'achat et annonce avoir laissé ses coordonnées afin d'être tenu informé.

Ajoute qu'il faut être prudent quant aux propositions effectuées par les groupes et prend l'exemple de la proposition d'implantation d'une zone de camping. La législation est très stricte sur ce genre de projet et il faut donc vérifier la compatibilité des propositions avec cette dernière.

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Sur la proposition de camping, il rappelle que les groupes ont proposé différents usages possibles. Il faudra en effet vérifier la compatibilité des usages proposés tant du point de vue légal que du point de vue biodiversité notamment. Le résultat des groupes de travail est une matière première qui permettra de poursuivre les échanges.

**Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Ajoute que le domaine comporte une surface conséquente de bâti (environ 3000m<sup>2</sup> restaurés) qui peut accueillir certaines des activités proposées par les groupes.

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Sur le projet de financement, les élus présents en atelier sont arrivés au même constat. La situation économique des collectivités ne leur permettrait pas de financer le rachat. C'est pourquoi, l'activité de production d'énergies doit assurer le versement d'un loyer qui rende possible l'acquisition du domaine. Il précise que les taxes fiscales ne sont pas prises en compte dans ce calcul et qu'elles arrivent en plus.

**Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Explique qu'il existe des bureaux d'études – notamment Espelia à Montpellier – spécialisés dans ce type de montage financier au bénéfice des collectivités. Toutefois, ils ne travaillent qu'à la demande expresse des Collectivités et ne peuvent donc être sollicités par le maître d'ouvrage.

**Jean-François LOOS – Président association locale Revivre, Secrétaire général Languedoc-Roussillon Environnement, membre de la Commission des sites**

Souhaite revenir sur le dispositif de concertation et de co-construction du projet qu'il trouve inutile et préférerait que le maître d'ouvrage présente un projet abouti afin que chacun puisse émettre un avis.

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Explique que ce dispositif répond à l'engagement du maître d'ouvrage pris à la suite de la concertation préalable de 2019 et par respect des participants d'alors. Le résultat de cette nouvelle étape de concertation va permettre d'affiner le projet. Le projet présenté à l'instruction sera également l'objet d'une concertation.

**Katia SIGAUD – Directrice générale – Arkolia Énergies :**

Ajoute qu'Arkolia Énergies est très attaché à la notion de co-construction de ce projet. La démarche est simple : ce projet a pour ambition d'être un projet de territoire. Arkolia Énergies prend le temps nécessaire pour recueillir les contributions de tous et les porter à la connaissance des acteurs du territoire.

**Un participant anonyme**

Regrette le peu de personnes présentes dans salle.

**Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :**

Rappelle que le dispositif de concertation a fait l'objet d'une large communication. Assure que cette phase de concertation n'est qu'une étape dans la construction du projet Solarzac qui ne verra le jour que d'ici à 4 ou 5 ans. Il y a donc encore du temps pour s'exprimer.

## **TEMPS 4 : RESTITUTION DE L'ATELIER N°3 – ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ AGRO-PASTORALE ET AGRICOLE DURABLE**

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Présente l'atelier du 22 novembre « accompagnement à l'installation d'une activité agro-pastorale et agricole durable », les extraits des données d'études présentées par le cabinet Solagro et la restitution du travail des 2 sous-groupes (slides 36 à 43).

**Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :**

Ouvre un temps d'échange avec le public sur cette thématique.

**Jérôme BLANC – habitant du Clermontais :**

Revient sur la dernière intervention. Il estime difficile de faire passer de l'information sur le territoire. Il est persuadé que le sujet va prendre car il faudra se poser des questions sur notre consommation d'énergie.

Souhaite aborder le sujet de la sylviculture et déclare que l'économie du bois devrait prendre de la valeur dans les 2 à 3 décennies à venir. S'interroge sur la possibilité de planter des essences à valeur ajoutée sur le domaine.

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Cette éventualité n'a pas été étudiée. Néanmoins, c'est une possibilité si les agriculteurs sur place en expriment l'intérêt.

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Complète le propos. Les pins plantés au nord du domaine sur la commune du Luc sont présentés dans les études environnementales comme de faible valeur au regard du milieu. Il rappelle que si les pins étaient défrichés, il y aura un mécanisme de compensation donc l'obligation de replanter des arbres.

## **TEMPS 5 : RESTITUTION DE L'ATELIER N°4 « MODALITÉS ET USAGES D'UNE PRODUCTION COMBINÉE D'ÉLECTRICITÉ ET D'HYDROGÈNE VERT »**

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Présente l'atelier du 26 novembre « modalités et usages d'une production combinée d'électricité et d'hydrogène vert », les extraits des données d'études présentées par le cabinet SEIYA Consulting et la restitution du travail des 2 sous-groupes (slides 45 à 51).

**Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :**

Ouvre un temps d'échange avec le public sur cette thématique.

## **TEMPS 6 : LES ENSEIGNEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Présente les premiers enseignements des ateliers 1 et 3 (slides 53 et 54).

Concernant la préservation de l'environnement et les modalités d'implantation des panneaux photovoltaïques :

- Retenir une implantation en îlots, tirant parti de la topographie du site, pour minimiser l'impact visuel.
- Regrouper, autant que possible, les panneaux sur deux secteurs au nord et au sud du domaine, sur des parcelles à enjeu environnemental faible ou modéré, sans dépasser au total 200ha, soit moins de 20% de la superficie.
- Réserver les 850 ha restants, soit plus de 80% du domaine, à l'activité agro-pastorale et aux activités de préservation et de découverte de la faune et de la flore caractéristiques du causse.

Concernant la création d'une activité agro-pastorale durable :

- Faciliter l'installation d'un jeune agriculteur sur le site pour y pratiquer l'élevage d'ovins viande, en co-activité de pâturage dans le parc énergétique et sous forme de parcours libre en dehors de ce dernier.
- Apporter des garanties de pérennité à l'exploitation agricole :
  - o Assistance du cabinet SOLAGRO
  - o Convention pluriannuelle de mise à disposition gratuite du foncier
  - o Contrat d'entretien du parc photovoltaïque
  - o Construction de bâtiments agricoles
- Effectuer une préparation des sols sur des parcelles bien choisies en vue de

- répondre au besoin fourrager hivernal du troupeau.
- Adapter la disposition des panneaux, en hauteur et espacement, pour faciliter la co-activité dans le parc énergétique.
  - Protéger les animaux du loup en maintenant la clôture périphérique du domaine.

**Franck BAUDIN – Dir. adjoint développement – Arkolia Énergies**

Présente les premiers enseignements des ateliers 2 et 4 (slides 55 à 56).

Concernant la transmission de la propriété aux Collectivités et son ouverture aux usages publics :

- Faciliter la définition, par les Collectivités, d'un projet de territoire permettant de faire rayonner les différentes activités développées sur le domaine.
- Rendre possible l'acquisition du domaine par les Collectivités volontaires avec garantie de compensation intégrale du coût d'acquisition via le paiement d'un loyer d'exploitation.
- Soutenir l'accueil d'activités créatrices d'emplois et génératrices d'attractivité souhaitées par les Collectivités et/ou le gestionnaire des 850 ha hors parc énergétique, par exemple :
  - o Parc animalier et réserve environnementale
  - o Rucher école
  - o Ferme thérapeutique
  - o Musée de l'agro-pastoralisme et de la biodiversité caussenarde
  - o Gîte d'étape pour randonneurs
  - o Base scientifique sur les EnR en relation avec les universités de Montpellier et Toulouse
  - o Tourisme encadré et vélos électriques rechargés sur place
  - o Etc.
- Rouvrir le GR traversant le domaine en aménageant des portails d'accès sécurisés aux points cardinaux du domaine.

Concernant l'option hydrogène et ses usages par le territoire :

- Poursuivre l'étude de l'option hydrogène sur la base d'une installation de 1MW couvrant 200m<sup>2</sup> au sol, apte à répondre aux besoins de transport public et privé des personnes et des biens, à l'échelle du territoire (Pays Cœur d'Hérault, secteur de Milau) et notamment sur l'axe A75.
- Interroger les Collectivités du grand territoire pour identifier leurs besoins, les usages publics futurs concernés, la localisation et le calendrier d'un éventuel équipement.

**Katia SIGAUD – Directrice générale – Arkolia Énergies :**

Conclut la présentation en rappelant qu'à l'issue de la concertation préalable sous l'égide de la CNDP, Arkolia Énergies aurait pu faire le choix de continuer le projet sans concerter. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Le maître d'ouvrage souhaite prendre le temps nécessaire car la volonté de co-construire est réelle. Le projet n'est pas de faire une « méga centrale ». Arkolia Énergies est une PME occitane, actrice dans les énergies renouvelables qui travaille au monde de demain afin de proposer une énergie renouvelable locale. Ce projet, c'est aussi celui des usages locaux et des retombées

économiques pour le territoire. Le maître d'ouvrage a l'ambition d'en faire un projet phare. Arkolia Énergies entend se donner les moyens d'entendre tout le monde pour co-construire ce projet.

**Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :**

Ouvre un temps d'échange avec le public sur les premiers enseignements.

**Daniel HALLOO – habitant de Lodève**

Concède sa méfiance initiale à la découverte du projet Solarzac en 2019 et précise qu'il a participé à 2 ateliers lors de l'actuelle étape de concertation.

Se déclare rassuré par les échanges et trouve le nouveau projet intéressant. Il pense que le solaire aura une place importante dans la production d'énergie à venir. Il se dit satisfait de voir son territoire se positionner sur des projets ambitieux comme celui-ci, c'est selon lui « notre part de colibri ». Suite aux différentes présentations, il estime que Solarzac est, au-delà du projet photovoltaïque, un projet d'aménagement du territoire. A titre personnel, étant randonneur, il se réjouit à l'idée d'accéder demain à un domaine aujourd'hui confisqué et entouré de 42km de clôtures.

Il conclut son propos en affirmant que ce projet est une véritable opportunité pour le territoire et invite le Larzac, terre de résistance de longue date, à ne pas se tromper de combat.

**Une participante anonyme**

S'interroge sur le projet qui, selon elle, va artificialiser 200ha de terre à l'heure où l'on mentionne la zéro artificialisation. Les ombrières, les toitures ou encore les friches industrielles lui semblent plus opportunes.

**Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies**

Répond que, d'un point de vue technique, les panneaux photovoltaïques sont installés sur des pieux non scellés mais simplement enfoncés en terre. Ce qui est complètement réversible. De plus, le maître d'ouvrage a l'obligation légale de démanteler la centrale photovoltaïque à la fin de l'exploitation.

Ajoute que, du point de vue réglementaire, les lois Zéro Artificialisation Nette et Climat et Résilience ont légiféré sur ce sujet. Elles précisent que les installations solaires au sol n'entrent pas dans le calcul des terres artificialisées pour autant qu'elles n'affectent pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et que l'installation, comme c'est le cas ici, ne soit pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale.

Rappelle que l'installation de panneaux PV sur les toitures est le cœur de métier d'Arkolia Énergies mais que les objectifs fixés par l'État ne pourront pas être tenus en installant exclusivement du photovoltaïque sur les toitures et les friches industrielles. D'ailleurs, les appels d'offre proposés par la Commission nationale de régulation de l'énergie, concernent pour 1/3 d'entre eux des installations sur toitures et pour les 2/3 restants des installations au sol. Un mix des deux est nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux.

**Katia SIGAUD – Directrice générale – Arkolia Énergies :**

Précise qu'Arkolia Énergies équipe effectivement entre 500 et 600 toitures agricoles par an. La production de l'énergie doit passer par un mix énergétique. RTE a publié des scénarios. Le premier scénario est un scénario 100% EnR et le sixième et dernier

scénario envisage un peu plus de nucléaire qu'aujourd'hui. Ces six scénarios prévoient un mix énergétique avec au minimum 50% d'EnR. Cela ne peut être atteint avec seulement du photovoltaïque sur toiture.

## **TEMPS 7 : LE POINT DE VUE DU PRÉSIDENT DU CSCSE**

**Jean-Paul VOLLE – Président du CSCSE – Professeur émérite de géographie urbaine et régionale de l'Université Paul Valéry – Montpellier**

Rappelle que le Comité scientifique et consultatif du suivi des études a été créé suite aux recommandations du garant de la concertation préalable de 2019. Le maître d'ouvrage lui a alors donné carte blanche quant à son droit de regard et d'intervention. Il a donc rencontré certains acteurs du territoire et a retranscrit l'ensemble des éléments de langage captés. De ces entretiens, le CSCSE a souhaité mettre en avant la notion de « projet de territoire ».

Son champ de travail n'est donc pas l'aspect technique de la production d'électricité mais la façon dont le projet peut devenir un projet « de et pour » le territoire. C'est à dire un projet dont les acteurs se saisissent et le transforment. L'enjeu est de faire de ce projet un élément moteur de la dynamique du territoire. Dans cette perspective, le projet n'est pas en rupture avec l'identité du territoire. C'est un projet de renouveau, de respect de l'environnement et de la tradition agropastorale qu'il projette de réinstaller là où elle a disparu.

Enfin, il rappelle la composition du CSCSE disponible sur le site internet et dans le dossier de concertation.

## **TEMPS 8 : LE POINT DE VUE DE LA GARANTE**

**Floriane DANHYER – Garante – Commission nationale du débat public :**

Souhaite revenir sur le propos interrogeant l'intérêt de cette étape de concertation. Rendre publique l'avancée du projet par la maîtrise d'ouvrage est une obligation, forme de respect par rapport à l'implication de ce dernier lors de la phase de concertation préalable de 2019.

Assurer cette information est son rôle depuis sa nomination et elle y est vigilante. Elle tenait particulièrement à cette étape de concertation qui permet aussi de prendre en compte les remarques du territoire.

Sur cette étape de concertation, elle remercie le maître d'ouvrage d'avoir permis aux participants de s'exprimer. Toutefois, elle regrette le manque de mobilisation en nombre tout en saluant la qualité des propos tenus lors des ateliers.

Elle conclut en rappelant qu'il est possible de soumettre des contributions en ligne et que le maître d'ouvrage en prendra compte de manière égale au propos tenus en atelier.

**Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets**

Invite les participants à s'exprimer sur le projet et annonce qu'avec l'aval de la garante, le délai de soumission des avis et contributions est prolongé jusqu'au début de la semaine prochaine.

**Jean-Paul VOLLE – Président du CSCSE – Professeur émérite de géographie urbaine et régionale de l'Université Paul Valéry – Montpellier**

Rappelle qu'il est possible de contacter le CSCSE via l'adresse [contact@solarzac.fr](mailto:contact@solarzac.fr).

**Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets**

Clôt la réunion publique en remerciant les participants et les intervenants.